



*Réflexions, analyses
et perspectives*

RENCONTRES D'AUTOMNE DES NOUVELLES RURALITÉS

Université ouverte
de l'Association Nationale
Nouvelles Ruralités

Remerciements :

Nous tenons à remercier l'ensemble de nos partenaires sans qui la tenue de cette première université ouverte de l'Association Nationale Nouvelle Ruralités n'aurait pas été possible.

En premier lieu, nous remercions la Mairie de Châtel-Guyon qui nous a accueilli au sein de son centre culturel de La Mouniaude.

Nous remercions également le Conseil départemental du Puy de Dôme pour son soutien technique et logistique.

Nous voulons aussi remercier l'ensemble de nos partenaires présents sur cette manifestation et qui ont contribué à sa bonne tenue parmi lesquels la Caisse des Dépôts et consignation, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, le Groupe Laposte, le Conseil départemental de la Nièvre et le Groupe Centre-France.

LIEU :

Centre culturel et de congrès - La Mouniaude,
Avenue de l'Europe, 63140 Châtel-Guyon.

Programme :

Jeudi 29 Septembre 2016

▪ Les enjeux de la ruralité

- Les enjeux de définition de la ruralité - Gérard-François Dumont (professeur à la Sorbonne)
- Les enjeux économiques et territoriaux de la ruralité - Laurent Rieutord (géographe) en collaboration avec Dominique Vollet (économiste IRSTEA)
- Une expérience : Les fermes de Figeac - Caroline Marty (responsable qualité) et Stéphanie Rouquette (responsable RH)

▪ Activités économiques, emploi, entrepreneuriat en zone rurale :

- Territoires ruraux et nouvelles compétences des collectivités depuis les lois NOTRe et MAPTAM - Claude Devès (Juriste)
- L'économie de proximité - Bernard Farinelli (spécialiste du développement local)
- Présentation d'une expérience : l'entreprise pêcheur.com à Gannat (03) - Olivier Bernasson (chef d'entreprise)
- Débat

▪ La culture comme levier de développement et vecteur de changement de la représentation - Lionel Arnaud (sociologue), Nicolas Roméas (revue *Cassandra*)

- Présentation d'une expérience :

l'épicerie culturelle ambulante en Rhône-Alpes - Olivier Perriraz

- Débat

Vendredi 30 Septembre 2016

▪ La révolution numérique : une chance pour nos campagnes

- Présentation d'une expérience : RuraliTIC - Sébastien Côte
- Présentation d'une expérience : Share Lozère - Sébastien Oziol (Directeur du comité d'expansion 48)
- Débat

▪ Le rapport ville/campagne : interdépendance et fertilisation croisée – l'accueil de populations nouvelles – Jean-Yves Pineau (directeur du Collectif Ville-Campagne)

- Présentation d'une expérience : Albi et la question de l'autonomie alimentaire - Jean-Michel Bouat (adjoint en charge du développement durable)
- Débat

▪ Démocratie représentative/démocratie participative

- L'appropriation de l'action publique par les habitants - mairie de Saillans (26) - Fernand Karagiannis (adjoint)
- Présentation d'une expérience : Combrailles durable - Isabelle Gardères (directrice)
- Débat



EDITO DE M. PATRICE JOLY, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION NATIONALE NOUVELLES RURALITÉS...

Les jeudi 29 et vendredi 30 septembre, près de 130 personnes se sont réunis à Châtel-Guyon pour débattre et développer des solutions innovantes pour le développement de nos campagnes. Cette université ouverte à été organisée par l'Association Nationale Nouvelles Ruralités, un an après sa création. Pluraliste et non partisane, cette association réuni en son sein élus, entrepreneurs, universitaires, acteurs associatifs et citoyens. Ensemble, ils participent à un vaste chantier de réflexion pour imaginer les solutions de la ruralité de demain, et les porter auprès des décideurs politiques.

La diversité des échanges a été particulièrement foisonnante et a permis de démontrer le potentiel du monde rural ainsi que la nécessité de le penser au même titre que les métropoles en travaillant à leur complémentarité. En effet, pour les différents intervenants, l'aménagement du territoire doit être pensé en équilibre entre villes et campagnes afin de faire émerger les nombreux potentiels de nos territoires.

Les Rencontres d'automne des Nouvelles Ruralités sont l'occasion pour les acteurs qui font la ruralité d'aujourd'hui, de présenter leurs expériences et d'affirmer les espaces ruraux comme des territoires d'avenir. La ruralité a donc son rôle à jouer sur tous les plans et peut apporter les solutions aux problèmes de notre société.

Cette université ouverte permet de montrer l'énorme potentiel de notre territoire et de la capacité de ses habitants à imaginer les solutions pour participer à son rayonnement.

*Patrice JOLY,
Président de l'Association Nationale nouvelles Ruralités*

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned below the typed name.

| LES ENJEUX DE LA RURALITÉ

1. Les enjeux de définition de la ruralité, *Gérard-François Dumont*

D'après l'INSEE, la France est très urbanisée avec plus des trois quarts de ses habitants qui vivent en ville. Toutefois, les dernières données font apparaître une stagnation de l'urbanisation et masquent sans doute une régression. En outre, d'autres analyses laissent penser que l'urbanisation de la France est surévaluée.

Une urbanisation incontestable...

Depuis la révolution industrielle du début du XIX^e siècle, le taux d'urbanisation de la France (métropole), c'est-à-dire le rapport entre le nombre d'habitants vivant dans les villes et la population totale, a considérablement augmenté pour de nombreuses raisons :

- les activités industrielles se sont d'abord concentrées à proximité des sources d'énergie, engendrant l'essor urbain des territoires pouvant en offrir ;
- dans les territoires qui n'ont pu proposer des emplois industriels ou de

service pour compenser la forte diminution de l'emploi agricole liée à la hausse de la productivité, l'émigration rurale s'est largement déployée ;

- le développement des activités tertiaires marchandes (entreprises) ou non marchandes (administrations de l'État, collectivités territoriales et hôpitaux) s'est effectué au bénéfice des villes ;
- certaines entreprises ont choisi une localisation urbaine du fait du potentiel de consommateurs offert par les villes ou de leurs atouts géographiques en matière de réseaux de transport.

Aussi, en France métropolitaine, le taux d'urbanisation, qui était inférieur à 10 % au début du XIX^e siècle, est-il passé à 77,5 % en 2007 selon l'Insee.

...en stagnation, voire en déclin...

Les dernières données affichent toutefois une **stagnation au tournant des**

années 2010, le pourcentage de 77,5 % ayant plafonné car le **taux de croissance démographique moyen des communes rurales est devenu nettement supérieur à celui des communes urbaines**, notamment en raison de leur attractivité. Cela est bien mis en évidence par ces départements qui, après avoir connu l'émigration rurale pendant un siècle et demi, comptent désormais **un solde migratoire positif** : la Creuse depuis 1975, l'Aveyron depuis 1990 ou le Cantal depuis 1999... sont devenus des terres d'immigration.

En revanche, **l'unité urbaine de Paris** est répulsive depuis 1975. Son système migratoire est paradoxal puisqu'elle attire nombre d'immigrants, surtout des immigrants internationaux.

Mais, en même temps, le nombre des personnes qui la quittent chaque année est encore plus élevé, d'où **un solde migratoire négatif d'environ 50 000 personnes par an**. Ces personnes partent vers l'étranger, vers d'autres communes

urbaines françaises, mais aussi vers des communes rurales.

La stagnation affichée du taux d'urbanisation de la France ne masque-t-elle pas une diminution ? En effet, pour fixer le périmètre des territoires urbains, l'Insee a posé en 2010 une définition encore plus extensive de la règle des 200 mètres en dessous de laquelle le cadre bâti est jugé continu. Certains espaces publics (cimetières, stades, aérodromes, parcs de stationnement...), terrains industriels ou commerciaux (usines, zones d'activités, centres commerciaux...) sont traités comme des bâtis avec la nouvelle règle des 200 mètres pour relier des zones de construction habitées, à la différence des découpages précédents où ces espaces étaient seulement annulés dans le calcul des distances entre bâtis.

Cette évolution de la règle des 200 mètres engendre l'augmentation du périmètre de certaines unités urbaines, en l'absence de toute modification structurelle du territoire.

...et d'ailleurs surévaluée

Pourtant, des textes récents de l'Insee reconnaissent enfin la **surestimation de la population urbaine**. Et une méthode développée en Europe pour calculer l'urbanisation, selon également une logique morphologique, indique, pour la France métropolitaine, un taux d'urbanisation de 41,7 %, soit 35,8 points en dessous du taux obtenu sur la base du zonage en aires urbaines de l'Insee.

En outre, **la typologie européenne confirme que le taux de croissance des territoires ruraux est supérieur à celui des villes**. En effet, la croissance démographique des communes très peu denses est supérieure de 60 % à celle des communes de densité intermédiaire (classées comme urbaines). Pourtant seulement 21 % du territoire de ces dernières sont urbanisés.

Certes, l'évolution démographique des villes de France est très contrastée mais leur

accroissement démographique moyen est inférieur à la moyenne nationale. Tout se passe comme si l'urbain était devenu globalement

répulsif et le rural globalement attractif. Le paradoxe est de constater que toutes les dernières lois territoriales françaises, votées par

la droite ou par la gauche, se fondent sur l'idée d'une urbanisation écrasante à l'heure où cette dernière perd de l'importance.

2. Les enjeux économiques et territoriaux de la ruralité,

Laurent Rieutord

Les nouvelles ruralités, espaces résidentiels et de circulation

Les nouvelles ruralités présentent une nouvelle attractivité. Celle-ci est motivée par des enjeux économiques (accès au logement, au coût moins élevé) ou de migrations d'agréments (qualité de vie).

En lien avec cette attractivité se développe une économie résidentielle avec des emplois liés à la présence des populations. Les enjeux sur l'offre de services à la population apparaissent très différenciés selon les territoires et les types d'intercommunalités.

Les jeunes actifs et les étudiants quittent les territoires ruraux, ce qui conduit à des catégories socio-pro-

fessionnelles plus âgées et populaires (part importante d'ouvriers et employés).

Il y a un recul de l'offre de transports collectifs classiques, avec une forte dépendance à l'automobile.

Les tendances récentes

Depuis la crise de 2008, on constate le départ des jeunes actifs et un ralentissement des arrivées. Dans le même temps, en ville on observe un déficit en familles avec enfants, car ils vont vivre dans les zones rurales. Le nombre de la population âgée s'accroît beaucoup plus rapidement dans les villes que dans les zones périurbaines et rurales.

Sur le plan résidentiel, les difficultés liées à l'isolement, à la rupture sociale, professionnelle et environnementale amènent la population à vouloir

s'installer dans les territoires ruraux (l'espérance de vie des habitants des métropoles est réduite de six mois en moyenne (moins 7,5 mois à Marseille, moins 3,6 mois à Toulouse, renforçant ce désir de ruralité).

Les territoires ruraux attirent les familles avec enfants, comme le démontre l'augmentation de la part des bacheliers et des diplômés de l'enseignement supérieur.

Il y a un apport de populations en situation de précarité, mais également de cadres et professions intermédiaires ce qui **favorise la mixité sociale dans les territoires ruraux**.

Les nouvelles ruralités, espaces productifs et innovateurs

Il y a une évolution contrastée de l'emploi avec **des taux de croissance supérieurs dans le milieu rural**, en particulier l'espace périurbain.

Sur le plan agricole, on

constate un **recul continu des surfaces et de l'emploi agricole** (un emploi sur dix). Pour autant, il n'y a **pas de recul de la production agricole**.

On assiste à une **tertiarisation progressive de l'emploi rural** (artisanat et BTP, l'industrie représente deux emplois sur dix, soit un tiers des emplois dédiés à la production, soit le double de la moyenne nationale), en lien avec l'économie résidentielle

Tendances récentes

On observe un processus de **déconcentration industrielle et tertiaire vers le territoire rural périurbain**.

Le dynamisme entrepreneurial est très présent dans les zones rurales.

Les espaces ruraux comme espaces de nature

Les espaces ruraux sont menacés par l'étalement urbain et les pratiques de mobilité urbaine.

L'espace rural est assimilé à la notion de nature dans les sociétés urbaines et il y a une demande croissante de biens de nature.

Il y a une internationalisation de la question des espaces de nature et les politiques européennes s'imposent aux Etats (conventions, protocoles internationaux).

Les ressources naturelles des espaces ruraux sont à la fois des biens privés et des biens communs.

Tendances récentes

A l'origine, on se préoccupe de la protection des espèces, désormais on tend vers la protection des espaces ruraux également.

On tend progressivement vers une intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles. Importance des normes et règlements dans le domaine de la construction (éco-conditionnalité).

On constate la multiplication des conflits d'usage et d'aménagement.

3. Une expérience : Les fermes de Figeac, *Caroline Marty*

Les fermes de Figeac est une entreprise coopérative agricole de **650 adhérents et 96 salariés** (160 salariés, filiales comprises), créée en 1985 par les agriculteurs du Nord-Est du département du Lot, sur un territoire qui s'étale sur 5 cantons situés en moyenne montagne (250 à 700 m d'altitude), soit 80 000 hectares sur les contreforts du massif central.

Depuis sa création, les fermes de Figeac, est passée du **statut de coopérative agricole à celui de coopérative agricole et de territoire.**

Les activités principales de la coopérative sont :

A destination des professionnels :

- **L'approvisionnement agricole des 650 adhérents** (aliment du bétail, semences, engrais et phytosanitaires).
- **Le conseil technique** pour une production agricole respectueuse de l'environnement.

- **Le commerce de matériaux de constructions** pour les artisans locaux.

A destination du grand public :

- Le commerce d'articles de jardinage, bricolage, et vêtements répartis dans 6 magasins.
- La **valorisation des produits alimentaires** des adhérents et entreprises coopératives partenaires (sous la marque « sens du terroir » et dans les boucheries de Figeac et Sousceyrac).

Le rôle principal de la coopérative est l'approvisionnement agricole qui représente environ 55% du chiffre d'affaires en 2010. L'objectif est **de garantir le meilleur prix** des achats et un conseil technique de qualité accessible à tous pour **limiter le risque de volatilité des prix des produits.**

La coopérative possède également des magasins dont la vocation est d'apporter une offre diversifiée et de qualité

pour conserver une activité sur le territoire et **promouvoir une gamme de produits alimentaires issus de la production locale** (25 emplois créés et 5 millions d'euros de chiffre d'affaires).

Dans un souci de limiter l'impact sur l'environnement de

ses activités, la coopérative des fermes de Figeac **accompagne ses adhérents dans la transition vers les énergies renouvelables** (centrales photovoltaïques en toiture et utilisation des granules de bois pour le chauffage). La coopérative étudie également d'autres projets comme l'implantation d'un parc

éolien et le développement de la méthanisation.

La coopérative des fermes de Figeac contribue dans la durée, avec ses territoires, à la promotion d'une agriculture plurielle, gestionnaire du vivant, à haute valeur ajoutée, innovante et ouverte aux autres, au service de tous.

4. Débat

Mode de financement :

- Bénéfices réinvestis.
- Participation des salariés au capital.

Point sur l'aspect juridique des dernières réformes territoriales (métropolisation, développement du processus intercommunal, etc.) :

- **Dimension nationale :**
 - L'Etat peut aller à l'encontre de ces dynamiques de développement.

➤ L'Etat doit être un facilitateur des dynamiques locales. Or, on peut s'apercevoir qu'il y a une recentralisation des pouvoirs.

➤ L'Etat peut intervenir favorablement sur les territoires de différentes façons (numérique, politique foncière, ingénierie territoriale, services publics).

- **Dimension européenne :**

➤ Eurocity gagne du terrain sur les questions urbaines (mise à l'agenda).

➤ Il faut mener un combat politique fort et défendre la mise en place d'un agenda rural européen.

➤ Nous devons montrer que les ruralités sont des pôles de développement et d'innovation à fort potentiel.

ACTIVITES ECONOMIQUES, EMPLOI, ENTREPRENEURIAT EN ZONE RURALE

1. Territoires ruraux et nouvelles compétences des collectivités depuis les lois NOTRe et M.A.P.T.A.M., *Claude Devès*

Les ressources de l'Acte III de la décentralisation (M.A.P.T.A.M. et NOTRe)

Le rapport « Dynamiques et inégalités territoriales 2017/2027 » rédigé par le Commissariat général à la stratégie et à la prospective (France Stratégie) laisse peu de chance aux territoires ruraux. Face à une économie de plus en plus mondialisée, **ce rapport encourage la métropolisation**, malgré les handicaps du monde rural (baisse de la population, vieillissement, temps d'accès au service public, difficultés des villes moyennes souvent positionnées sur des secteurs économiques en perte de vitesse). Il faut concentrer l'investissement public dans les grandes métropoles et non plus vouloir redynamiser les territoires en déclin. Ainsi, **une France à « deux vitesses » apparaît : l'une urbaine, concentrant les moyens et l'autre périphérique et rurale, laissée à l'abandon.**

Cette idéologie se retrouve dans l'acte III de la décentralisation. Le S.R.A.D.D.E.T. qui définit notamment les orientations des politiques publiques en matière de soutien aux P.M.E. et à l'attractivité du territoire, ne comporte **aucune disposition concernant les territoires ruraux** (à l'exception du dernier alinéa de l'article L.4251-13 du C.G.C.T.). A ce titre, le schéma peut comporter de manière facultative, un volet sur les orientations en matière d'aide au développement des activités agricoles, artisanales, industrielles, pastorales et forestières.

Les métropoles doivent approuver les schémas régionaux et en cas de désaccord, elles devront élaborer leurs propres documents stratégiques. **Il existe donc une source de conflit potentielle entre la région et la métropole.**

La loi NOTRe affirme la suprématie de la région en matière de développement économique et propose un système de délégation des compétences qui autorise une collectivité à déléguer

sa compétence, à une autre collectivité. Le message devient illisible, puisque ces délégations sont nombreuses dans ce texte.

Il est prévu l'instauration d'une Conférence Territoriale de l'Action Publique dans chaque région (C.T.A.P.). Elle constitue un espace privilégié de concertation. Il est intéressant de se demander, si nous ne sommes pas en train de mettre progressivement en place **un dispositif négocié de répartitions de compétences entre les collectivités territoriales.**

Concernant **la notion de chef de file, le bloc communal peut être compétent en matière d'aide économique et non plus seulement la région.** Il n'y a pas d'exclusivité de la région en matière de développement économique. Par la suppression de la clause de compétence générale, le département a perdu la compétence économique. Le département peut ainsi chercher à combler la perte de ses compétences économiques, en utilisant les lacunes de la loi NOTRe.

L'A.D.F. avait soulevé une Q.P.C. sur la suppression de la clause générale de compétence. Dans sa décision du 16 septembre 2016, le Conseil constitutionnel considère, d'une part, que le 3^{ème} alinéa de l'article 72 de la Constitution, n'implique pas par lui-même que les collectivités territoriales doivent pouvoir intervenir dans des domaines pour lesquels aucune autre personne publique ne dispose de compétence attribuée par la loi et, d'autre part, compte tenu des attributions dévolues aux départements par les dispositions législatives en vigueur, les dispositions contestées, ne privent les départements d'attributions effectives.

La clause de compétence générale est aussi supprimée pour les régions et seulement maintenue pour le bloc communal. Les communes conservent la possibilité d'intervenir et de prendre des initiatives.

Peut-on trouver d'autres alternatives pour

soutenir le développement local ?

Effectivement, la loi NOTRe est incomplète et ne règle qu'une partie de l'organisation territoriale.

Présente dans la loi de décembre 2010 le système de la commune nouvelle voit son régime amélioré par la loi du 16 Mars 2015 qui prévoit des incitations financières. C'est un **système original permettant de maintenir sous la forme de communes déléguées, l'existence des anciennes communes.** Aujourd'hui, un certain nombre de communes, réalisent qu'elles ne peuvent plus faire face de manière isolée **et on assiste à un mouvement de créations de communes nouvelles.**

Dans un contexte de développement du processus intercommunal, **c'est un moyen de préparer l'avenir, renforcer les mutualisations et de faire face à des contraintes financières de plus en plus fortes.**

Dans l'économie délibérative et partagée, les acteurs du développement local vont trouver des moyens d'agir. Autre exemple, l'économie sociale et solidaire. La loi du 31 juillet 2014, comporte **la possibilité pour les collectivités de tout niveau, de participer au capital d'une société coopérative d'intérêt collectif.** Jusque là les collectivités ne pouvaient détenir que 20 % du

capital de ces coopératives **aujourd'hui elles peuvent en détenir jusqu'à 50 %.** Actuellement près de 200 S.C.I.C. fonctionnent en France.

Les collectivités ont de moins en moins de libre choix d'affecter leurs ressources à leurs politiques territoriales. On a un « monstre juridique financier ». Par exemple,

la région Auvergne-Rhône-Alpes, dispose d'un budget de 6 milliards, comparativement à la Catalogne qui est de 26 milliards. **Manuel Valls a proposé d'attribuer aux régions une part de la TVA. La décentralisation change de sens.** Si on attribue cela, on leur délègue une part d'impôt, ce sera plus qu'une « décentralisation à la Française ».

2. L'économie de proximité,

Bernard Farinelli

L'économie de proximité, est une nouvelle façon de vivre sur l'échange et le partage, ce qui va à l'encontre de notre modèle économique mondialisé. Généralement, les productions n'apportent pas de valeur ajoutée sur le territoire. Il peut donc être avantageux d'instaurer un système de ventes directes.

L'économie de proximité existe depuis les années soixante-dix. Aujourd'hui, nous avons tous les symptômes d'un Etat mondialisé alors qu'auparavant, tout était local.

Dans un territoire rural, très peu peuplé, il existe des pro-

ducteurs en circuit court. On peut imaginer un **lieu coopératif où il y aurait tous les producteurs et tous les artisans, sans l'existence de concurrence déloyale.** Pour ce faire, la population doit s'engager à le fréquenter et il est nécessaire de **développer des moyens d'information,** afin d'éviter les concurrences (avec notamment la mise en place de d'un annuaire des producteurs locaux).

La stratégie des acteurs locaux doit être à l'écoute des territoires. Il faut avoir une logique de projet. De fait, il est **indispensable de recréer une identité du territoire** (ex : bocage).

3. Présentation d'une expérience : l'entreprise pecheur.com à Gannat, *Olivier Bernasson*

La création du site internet **pecheur.com** est portée par une entreprise située à Gannat (commune d'environ 5 841 habitants, située dans l'Allier). Ce site a été créé en 2000. A cette époque il y avait très peu de e-commerces, ce qui complexifie les possibilités de financement. **Ce projet a été un précurseur en termes d'économie numérique, dans des territoires a priori non destinés à ce type de fonctionnement.**

Olivier Bernasson compte lancer, avec le maire de Châtel-Guyon, « un incubateur d'accélérateur de start-up » pour les soutenir, les mettre en réseau, leur faire un cycle d'accélération de dix-huit mois et d'enfin les implanter sur le territoire.

Les territoires ruraux disposent de véritables atouts : d'une part, les activités sont en pleine croissance et, d'une part, **le territoire est devenu un élément de marketing**. Les risques se trouvent dans les infrastructures où l'accès au haut débit est une nécessité.

L'autre atout fort des territoires ruraux, c'est la proximité avec les élus. A cet effet, la mairie a négocié un local à Gannat avec EDF. L'entreprise s'est développée et compte aujourd'hui une cinquantaine de salariés.

4. Débat

Le débat a porté sur plusieurs aspects :

Comment dépasser ce cadre juridique contraignant et rendre nos territoires plus attractifs ?

➤ Nécessité de prendre appui sur les forces vives des territoires ruraux et de percevoir les atouts majeurs de nos territoires (identité forte, réseaux d'acteurs etc.)

➤ Nécessaire cohérence territoriale et prise en compte des petites et moyennes villes (utilité d'une gouvernance partagée).

➤ L'emploi demeure une question centrale pour nos territoires ruraux qui ne doivent pas se limiter à de simples zones résidentielles.

➤ Au-delà du cadre juridique, il est devenu utile d'adopter une autre posture. Nonobstant les aides financières, les territoires doivent saisir les opportunités : détecter des développeurs, créer des réseaux d'acteurs et mettre en place des projets.

Comment les régions vont-elles prendre en charge ces dynamiques dont elles ont les compétences ?

➤ Les Conseils régionaux doivent participer à l'émergence des territoires les plus fragilisés.

LA CULTURE COMME LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ET VECTEUR DE CHANGEMENT DE LA REPRÉSENTATION

1. La revue Cassandra et le rôle de la culture,

Nicolas Roméas

Initiée en 1995 par Nicolas Roméas alors journaliste à France Culture, la revue culturelle Cassandra s'efforce de mettre en lien l'art avec les problématiques actuelles.

Cette revue aborde le geste artistique d'une façon inhabituelle. En effet, les magazines traitant des mêmes sujets n'appréhendent pas le lien que l'art entretient avec la collectivité humaine, c'est-à-dire son rôle dans l'évolution des sociétés. L'objectif consiste donc à la remise en contact des pratiques de l'art avec les questions cruciales posées par la société contemporaine.

Rôle de « l'outil » artistique :

- **Créer** du commun,
- **Élever** les individus,
- **Fabriquer** du sublime à partir du quotidien (l'art « fabrique » du langage),
- **Débattre** sur des sujets d'actualité et les mettre en vie.

La notion de service public est fondamentale. Les notions d'attractivité et de rentabilité ne doivent pas être

les seuls éléments pris en compte. Pour ce faire, une volonté commune des citoyens est indispensable afin de repenser les actions culturelles.

Les grands projets culturels ne fonctionnent pas toujours à grande échelle. La proximité devient donc un atout pour la mise en place d'évènements culturels. Vivre à la campagne ne doit pas être perçu comme un handicap mais comme une véritable richesse. L'objectif n'est pas de se fondre dans un ensemble mais au contraire de revendiquer nos différences. Notre identité fait notre grandeur.

2. Présentation d'une expérience : l'Épicerie Culturelle ambulante en Rhône-Alpes, Olivier Perriraz

Inspirée de l'Alimentation Générale Culturelle dans la Nièvre, l'Épicerie Culturelle ambulante en Rhône-Alpes repose sur les mêmes principes : concevoir la culture comme une nourriture de l'esprit en tous lieux et en toutes circonstances. Cela se traduit par une mise en scène de l'espace social.

En effet, cette même idée a été mise en place depuis quatre ans dans le département de la Nièvre, par le "TéATR'éPROUVè-Te" et son directeur Jean Bojko et remporte un vif succès auprès des populations, des élus et des artistes.

Partant d'une problématique locale, telle que la disparition des commerces ambulants dans les campagnes, l'épicerie met en place des actions culturelles. L'Épicerie Culturelle et Excès Terra Cie proposent ainsi des tournées culturelles, gratuites sur un territoire défini au travers de villages et de hameaux, mais aussi dans les grandes agglomérations de mai à octobre.

En trois ans, plus de **900 représentations** ont eu lieu, regroupant au total **25 000 personnes**.

Objectifs :

- **Améliorer l'accessibilité des représentations culturelles**, souvent bien trop éloignées des villages. La démarche est inhabituelle. Le but est d'aller chez le public, dans son espace de vie, sur les places publiques, les parvis d'églises et les cours d'écoles.
- **Créer du lien social**. Les populations sont tournées vers elles-mêmes et ne participent plus à la vie démocratique de la cité.
- **Le but artistique n'est pas le but primaire** mais un outil pour atteindre d'autres objectifs.

La réussite du projet se base sur plusieurs piliers :

- La **gratuité** des représentations,
- La **régularité** des tournées (6 représentations par jour),

- La **surprise** du public qui ne connaît pas le programme à l'avance,
 - La mise en place de **représentations compatibles** avec une telle démarche (**diversité artistique** : théâtre, danse, musique, cinéma, arts plastiques, spécialiste de divers sujets ; choix de représentations de **petits formats** : 40 minutes pour débattre avec le public),
 - Un **réseau d'habitants et d'élu(e)s** volontaires (accord préalable et participation des élus locaux),
 - Une **camionnette aménagée**.
- Bilan de l'expérience :**
- Très bon retour de la part **des participants qui se sont familiarisés** avec ces rencontres.
 - Le message artistique est bien passé.
 - **Fidélisation des participants** qui n'hésitent pas à participer à d'autres représentations, bien plus éloignées de leur territoire.

3. Débat

Organisation, budget, financement :

- Les relations entretenues avec les élus ne doivent pas être perçues comme un risque mais une chance de faire aboutir le projet. Ainsi, treize communes ont souscrit à ce projet.
 - Mise en place **peu coûteuse et simplifiée**.
 - **Chiffres** : les tournées de l'épicerie culturelle de 2016, représente un **budget global de 68 000 euros pour 132 représentations**
- (45 artistes et quatre emplois). Ainsi, le coût de la représentation revient à quatre cent euros.
- **Financements** : **l'association a dû participer à hauteur de 57%**. Il y a donc une nécessité de trouver d'autres moyens de financements. L'objectif à termes est donc la transformation de l'association en société coopérative d'intérêt collectif.

Les effets :

- Permet une **reconnaissance du territoire** en

question et de ses habitants,

- Supprime les problématiques liées à la **mobilité des personnes**,
- Participe aux **actions solidaires** entre individus (accueil des artistes par les habitants),
- Création **d'emplois** (artistes locaux).

Propositions de M. Patrice Joly :

Sensibiliser le Ministère de la Culture et de la Communication sur deux sujets :

- **Mettre en place des dispositifs de conventions territoriaux** (non plus sur des équipements). Ainsi, passer à une politique rurale ciblée sur

des territoires et non plus sur des lieux.

- Question européenne : Mettre en valeur les actions culturelles de nos territoires ruraux, avec la **mise en place d'un programme de « Campagne Européenne de la Culture »**. Ce programme sera à négocier à Bruxelles avec le Ministère de la Culture et de la Communication.

LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE : UNE CHANCE POUR NOS CAMPAGNES

1. Présentation d'une expérience : RuraliTIC, *Sébastien Côté*

Le RuraliTIC « TIC et Territoires » est un forum du numérique où des acteurs politiques et des professionnels du numérique (responsables des TIC dans les collectivités territoriales) se retrouvent chaque année lors d'Université d'été, en vue **d'élaborer des politiques permettant de garantir aux populations l'accès au numérique** (question de l'accès au très haut débit notamment).

RuraliTIC est destiné aux élus ruraux. L'objectif est de leur donner des clés de compréhension et ainsi de les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets numériques (télémédecine, éducation, formation à distance).

Peu à peu, le numérique s'est imposé et a profondément changé nos habitudes. Aujourd'hui, il est l'une des clés d'un nouvel aménagement du territoire et doit être considéré comme un outil au service des territoires. Dans le monde rural, **le numérique permet de passer d'une logique de gestion à une logique de projet.**

Le numérique est une véritable chance pour la ruralité, permettant aux élus ruraux d'agir de façon efficace sur leurs territoires (mieux servir les citoyens, attirer les entreprises, développer le tourisme, renforcer l'école, offrir un meilleur accès aux soins etc).

Rôle :

- Le rôle de RuraliTIC est de permettre aux élus d'utiliser les outils numériques pour **développer des projets à l'échelle locale** (télémédecine, formation à distance, éducation).
- **Favoriser les initiatives de mises en réseau** des habitants du territoire, porteurs d'un projet, avec des élus.
- **Favoriser la participation active des citoyens** pour donner leur avis sur les projets de leur territoire.

2. Présentation d'une expérience : Share Lozère, *Sébastien Oziol*

Depuis Juin 2016, Share Lozère est une **plateforme pour entreprendre et innover** en Lozère. C'est un **outil d'aide à l'émergence collaborative de projets** par l'organisation de regroupements de communauté de pratique (centres d'intérêts communs), dans lequel des compétences rencontrent des idées. Cette communauté créative **permet de convaincre les jeunes entrepreneurs de venir s'installer sur le territoire Lozérien.**

La **filtration des idées est réalisée par des contributeurs** sur la plateforme, pour accompagner les projets. Ces contributeurs vont **ensuite organiser l'ébauche d'un projet** en rassemblant des personnes aux idées de projets similaires. C'est **l'expérience de l'accompagnateur de projet d'entreprise innovante qui fait la réussite du projet.**

La plateforme Share Lozère s'organise comme un réseau social type Facebook. Des contributeurs postent une thématique sur un fil d'information. Les contributeurs suivent l'actualité de la presse spécialisée et généraliste puis intègrent les informations en fonction des thématiques.

Ce programme se diffuse sur les territoires par **l'organisation de réunions thématiques** où les participants présentent leurs idées et leurs compétences pour permettre aux groupes de travail de se former. Cette démarche donne lieu ensuite à la **création sur la plateforme Share Lozère, d'un groupe de travail** formé par les intervenants de la réunion thématique.

Des **ateliers territoriaux seront organisés** au sein du territoire pour distinguer les groupes qui auront le mieux formalisé leur projet avant de **présenter ces projets aux communautés de l'innovation** (« la French Tech ») à Montpellier et à Toulouse pour soutenir ces projets afin d'avoir accès à un marché.

Un des projets conduit sur la plateforme est la valorisation des produits de la venaison qui possède un potentiel économique fort (circuit court, qualité des produits). Le cadre permis par Share Lozère a conduit à la mise en relation des différents acteurs de la chaîne du froid (traicteur, restaurateur, passionnés de chasse) et la création de valeur ajoutée sur les produits.

3. Débat

Moyens humains et financiers de la plateforme Share Lozère

- Peu de moyens financiers et humains sont nécessaires à la réalisation d'un tel projet.
- Réalisation de 15 000 € d'économies grâce à des compétences internes en développement web (marketing et édition web).
- Le développement de la plateforme a requis la présence d'un webmaster en mi-temps pendant 1 an et un chargé de mission innovation territoriale pour gérer entre autres la modération de la plateforme.

Relation entre la plateforme et les lieux de travail traditionnel

- Création d'ateliers et réunions de travail dans les espaces de co-working et en pépinière d'entreprise.

- Animation par la maison de l'emploi et de la cohésion sociale.

Rôle de la région dans le dispositif de détection et d'accompagnement des entrepreneurs

- Les CTAP n'apportent pas de réponse claire.
- Rôle important de la plateforme Share Lozère dans les actions de détection et d'accompagnement des entrepreneurs.
- Appui sur des échelons intercommunaux car meilleure échelle de développement économique local.

La question de l'ubérisation : Problème ou avantage pour les entrepreneurs locaux

- Utilisation de la plateforme numérique pour entrer en concurrence sur un marché à monopole établi.
- Redonner des marges de manœuvre aux acteurs économiques du territoire.
- Favoriser l'économie des circuits-courts
- Permettre aux collectivités locales une optimisation de la gestion des énergies du territoire.
- Enjeu de désenclavement d'un territoire.
- Opportunité pour la ruralité.

Point sur la protection des données personnelles

- Intérêt vital pour permettre le développement du numérique.
- Création d'un climat de confiance favorisant l'achat de services.
- Informer les utilisateurs sur les moyens de protéger leurs données personnelles.
- Prévenir le risque de divulgation de données personnelles.

Accompagnement des collectivités dans la lutte contre la fracture sociale

- Importance de l'échelon local pour aller à la rencontre des populations.

- Détecter les populations qui n'ont pas accès aux outils numériques.
- Mise à disposition des outils numériques (ateliers, cours).
- Permettre une montée en compétences de toute la population par l'apprentissage.

LE RAPPORT VILLE/CAMPAGNE : INTERDEPENDANCE ET FERTISATION CROISEE - L'ACCUEIL DE POPULATIONS NOUVELLES

1. Le CVC, le collectif ville/campagne,

Jean-Yves Pineau

Genèse du collectif :

La volonté croissante d'individus souhaitant s'installer à la campagne et des territoires constatant ou recherchant un apport de populations nouvelles a conduit à la **création du collectif ville-campagne en 1997**. L'objectif était de répondre communément à ces deux dynamiques. Ainsi, 17 structures telles que des associations ou des collectivités territoriales notamment, ont mis en place un **lieu de réflexion et d'action autour de ces migrations**.

Au vu des besoins croissants de la population et des acteurs territoriaux, **le Collectif Ville Campagne est devenu une association en 1999**.

Présentation :

Le collectif ville-Campagne est une association nationale au service des individus qui désirent s'installer à la campagne et des territoires ruraux qui souhaitent accueillir de

nouvelles populations.

Le collectif regroupe des personnes mobilisées autour des problématiques **d'accueil de nouvelles populations** en milieu rural, de **mobilité** et **d'attractivité des territoires**. Il participe avec un certain nombre d'acteurs (collectivités, acteurs socioprofessionnels, porteurs de projets, et habitants), à la construction de campagnes plus attractives.

Rôles :

- **Interface** entre porteurs de projets et territoires, entre territoires et pouvoirs publics,
- Laboratoire d'**innovations** et d'**expérimentations**,
- Centre de ressources au **service de l'attractivité des territoires**,
- **Accompagnement** des porteurs de projets.

Observations :

- L'expérience révèle qu'il y a un **vrai problème d'épanouissement et d'émancipation** des individus car le modèle urbain ne leur convient plus.
- Les mouvements migratoires ont provoqué une **réelle recomposition du milieu rural**. Ceci soulève des enjeux d'aménagement du territoire, sociaux, économiques, culturels et environnementaux.
- Les territoires ruraux doivent **faire face à des cadres juridiques, administratifs et politiques contraignants** (baisse de dotations de l'état aux collectivités et création des métropoles, désertification médicale, réseau de transports peu développés, etc.).

Objectifs :

- **Penser autrement** le devenir des territoires

ruraux et urbains et changer le regard sur les campagnes. Les territoires ruraux que l'on a trop souvent assigné à la « ringardise » sont en réalité à la pointe de la modernité. La campagne est un lieu d'émancipation et de créativité. De nombreux territoires ruraux sont de véritables laboratoires et des lieux d'innovation technique, sociale et organisationnelle.

- **Redonner une dimension humaine**, une dignité aux territoires ruraux.
- **Redonner une cohérence territoriale** : villes et campagnes doivent co-construire ensemble en s'appuyant sur tous ceux qui font vivre les territoires. Or, elles sont constamment mises en concurrence.
- **Mobiliser** l'ensemble des forces vives des territoires.

pour les territoires ruraux. Il ne suffit pas de fabriquer de la richesse sur nos territoires, mais il faut que cette richesse leur soit profitable et ne soit pas captée ailleurs.

2. Présentation d'une expérience : Albi et la question de l'autonomie alimentaire,

Jean-Michel Bouat

La ville d'Albi est une commune de 52 000 habitants, située dans le département du Tarn. La ville s'est fixée comme objectif d'approvisionner en ressources alimentaires, l'ensemble des Albigeois dans un rayon de 60 km et d'atteindre **l'autosuffisance alimentaire à l'horizon 2020**.

Objectifs :

- **Réduction des émissions de gaz à effet de serre** (liés au transport de marchandises),
- **Sécurisation des approvisionnements alimentaires** en cas de crise alimentaire,
- **Promouvoir les circuits courts** (en privilégiant les produits locaux).

Le projet repose sur 3 piliers :

- **La ville**, où un travail est effectué avec les citoyens et les associations pour sensibiliser les habitants

au projet d'autosuffisance alimentaire. **Ce projet d'agriculture urbaine** a vu le jour sur un terrain de l'Université. Ce dernier repose sur un concept de **jardins partagés en ville**, où chaque habitant peut venir jardiner et/ou récolter gratuitement les fruits et légumes cultivés.

- **La zone de Canavières** (70Ha, nonconstructibles), où la mairie préempte les terrains et loue ensuite de petites parcelles d'environ un hectare à des maraîchers volontaires qui doivent respecter certaines exigences (**agriculture biologique et circuits courts de proximité**). La ville a racheté environ 10 hectares de la zone de Canavières.
- **La ceinture verte** (1200 Ha), avec la mise en place d'une agriculture traditionnelle autour de la ville, respectant l'environnement et la saisonnalité des produits (permaculture : culture en petites surfaces).

Conséquences d'un tel projet :

- Réel changement de l'usage de l'espace public, en lui donnant une dimension nourricière,
- Sensibilisation de la population sur l'importance du respect des ressources environnementales,
- Incitation à consommer autrement (changement des habitudes alimentaires des habitants et augmentation des achats de produits locaux),
- Développement du lien social : moments d'échange et de partage entre les habitants.

3. Débat

Le débat a porté sur plusieurs aspects :

L'utilité du projet :

- Meilleure répartition de la production,
- Expérimentation agricole,
- Création d'emplois,
- Promotion des productions locales.

- Avoir une réelle qualité de production.

L'avenir du projet :

- Collaboration des acteurs de l'industrie.

Les raisons de la constitution d'un tel projet :

- Adopter une démarche écoresponsable,

DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE / DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

1. L'appropriation de l'action publique par les habitants (ville de Saillans), *Fernand Karagiannis*

Saillans est une commune de 1251 habitants située le département de la Drôme (26). Un collectif citoyen y est engagé depuis près de deux ans et demi.

Contexte :

Le mouvement citoyen est né d'un projet d'installation d'un supermarché à la périphérie de la ville, ce dernier risquant de nuire à la qualité de vie des habitants et mettre à mal les commerces de proximité. Cette contestation citoyenne, initiée par ce projet, a été l'occasion de rassemblements et de réflexions plus générales sur la notion de « citoyenneté ».

Ainsi, ce mouvement s'est cristallisé autour d'un projet plus politique, avec la **présentation d'une liste participative et citoyenne** aux élections municipales de 2014.

La campagne : une expérience concrète de la participation des

habitants

Cette liste citoyenne s'est fondée sur l'idée d'une véritable démocratie participative :

- Présentation de **candidats non politisés** (jamais élus auparavant, sans étiquette politique, sans leader),
- **Programme construit en réunions publiques,**
- Propositions basées sur une **charte de valeurs** et une **nouvelle répartition des rôles** (les habitants décident de la politique à mener, les élus les accompagnent et garantissent sa mise en œuvre).

Gouvernance communale reposant sur 3 piliers :

- **La collégialité** : les outils de travail sont **collaboratifs**. En effet, les compétences et les indemnités sont réparties entre l'ensemble des élus

et les responsabilités sont exercées en binômes. Le comité de pilotage, instance de travail et de décision hebdomadaire est ouverte au public.

- **La transparence** : Outre l'ouverture au public des comités de pilotage, l'ensemble des supports, tels que les comptes-rendus sont systématiquement diffusés aux habitants. Par ailleurs, un travail d'information participatif est réalisé avec et par les habitants.
- **La participation** : de multiples formes de participation ont été expérimentées (des « **commissions participatives** » **thématiques pour les orientations générales et des Groupes Action Projets pour étudier et mettre en œuvre des actions concrètes**).

Les idées, la définition et les choix des actions prioritaires sont impulsés en commission participative. Après une première validation du comité de pilotage, le Groupe Action Projet (GAP), se

charge de l'étude et du suivi du projet, pour être soumis une nouvelle fois à la validation du comité de pilotage. La troisième et dernière étape consiste à la mise en œuvre des projets par les habitants, les élus et les services techniques.

Bilan de la première année de fonctionnement

Plus de vingt Groupes Action Projet ont été mis en place depuis deux ans et demi (extinction de l'éclairage public nocturne, compostage collectif auto-géré, réalisation d'une enquête sociale sur les besoins des habitants etc.). Sur la première année de fonctionnement (mars 2014-mars 2015), **56 réunions de commissions thématique ou GAP ont eu lieu** (soit en moyenne, 4 à 5 réunions par mois). Ces réunions ont rassemblé au total **768 participants** (soit une moyenne de 10 participants par réunion).

Les habitants sont très impliqués dans la vie de leur commune. Ils accompagnent

au quotidien les élus dans la gestion de la commune et participent à l'entretien, l'amélioration des équipements et services de la commune. Parallèlement, les initiatives collectives privées d'intérêt général se multiplient.

2. Présentation d'une expérience : « Combrailles durables »,

Isabelle Gardères

Il s'agit d'un **projet de production d'énergies renouvelables sous la direction d'une coopérative citoyenne**. L'idée de départ portait sur le développement éolien. Au regard de la complexité à réaliser le projet initial (peu de ressource en vent en Auvergne, trop peu de moyens), un second projet a vu le jour.

L'association **Combrailles durables** a été **créée à Loubeyrat** (commune de 1200 habitants, située dans le département du Puy-de-Dôme) en 2008 et a pour premier objet la mise en place de centrales photovoltaïques. Une première a été installée sur le toit de l'école du village en 2010. Aujourd'hui, seize centrales photovoltaïques ont été installées sur des bâtiments publics. Contrairement au projet initial, ce dernier **nécessite peu de moyens, soit un budget de 70 000 euros**.

Raisons d'un tel projet :

Ces centrales photovoltaïques **compensent**

la **consommation de 123 foyers en électricité spécifique** (hors chauffage), soit 370 mégawattheure par an de production électrique. Les énergies renouvelables permettent l'**ultra-localisation** et l'**ultra-limitation des pertes sur le réseau**.

Fonctionnement et moyens :

Au départ, **les membres du collectif ne disposaient d'aucune connaissance en matière de développement durable**. Ils se sont donc formés sur la question et ont développé leur savoir-faire, par le biais de sites spécialisés et l'aide de spécialistes du secteur, en s'inspirant d'une formule déjà existante.

En 2010, la coopérative citoyenne a changé de statut. Elle n'intervient plus dans un cadre associatif et dispose aujourd'hui du statut de SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif). Près de 800 000 euros ont été investis.

Forte de son succès, cette coopérative citoyenne est

désormais **directement sollicitée par des élus** pour la mise en place de panneaux photovoltaïques (intérêt de devenir un BPOS, bâtiment à énergie positive).

L'exploitation des centrales se fait essentiellement de façon **bénévole** (seulement une salariée). Ce sont près de 272 coopérateurs (participation moyenne entre 100 et 150 euros) et 15 bénévoles (dont 12 du

conseil d'administration) qui participent à ce grand projet. Ainsi, **le collectif fonctionne sur la confiance**. L'objectif est d'obtenir une forte participation citoyenne en déléguant un maximum.

Au sein de la SCIC, sont également présents des acteurs publics tels que la commune de Loubeyrat (13 000 de fonds propres et prêt d'un local).

Projets à venir

- Relocaliser les projets au plus près des villages.
- Création de sociétés de projets pour la mise en place d'éoliennes notamment.

3. Débat

Mairie de Saillans :

L'objectif : stimuler les citoyens et les intéresser à la vie de la cité.

Gouvernance communale :

- **Gestion des conflits** : facilitée par le petit format des réunions (autogestion du conflit par les participants).
- **Impact sur le travail des agents** : Le travail des agents n'a pas été perturbé par la nouvelle gestion communale. Par ailleurs, les agents peuvent participer aux commissions de travail.
- **Rôle du Conseil des sages** : conseil indépendant, composé de 12 habitants. Il veille sur le respect du programme et propose des solutions.

Difficultés rencontrées :

- **Rapport compliqué avec l'intercommunalité** (les projets communautaires peuvent être en inadéquation avec ceux de la municipalité).
- **Ce mode de gouvernance n'est pas habituel** et n'est pas encore ancré dans les mœurs.

Conséquences sur les habitants :

- Les habitants sont davantage demandeurs d'informations et sont **plus investis dans leur rôle de citoyens**.

| CONCLUSION

Nous venons de le voir tout au long des expériences et des échanges qui nous ont été présentés, les territoires ruraux ont la capacité de répondre aux grands enjeux de notre avenir. Toutefois, si nous voulons que la ruralité soit enfin considérée à sa juste valeur, nous devons poursuivre nos efforts.

C'est pourquoi, dans la continuité des réflexions des groupes de travail de cette université ouverte, nous devons lancer un large mouvement réunissant les associations nationales travaillant sur les problématiques des territoires ruraux. Ensemble, nous voulons élaborer une plate-forme qui portera les préoccupations de nos territoires auprès des candidats à la prochaine élection présidentielle. Pour ce faire le président Patrice Joly provoquera une réunion de toutes les associations nationales intéressées, à Paris début décembre, afin de co-élaborer dans le respect des propositions et spécificités de chacun, une plate-forme inter-associative en faveur des territoires ruraux.

PERSPECTIVES

Comptes-rendus des groupes de travail

Table ronde du groupe « culture »

L'Association Nationale Nouvelles Ruralités a pour particularité d'adopter une approche globale des sujets de préoccupation du monde rural. De fait, ses réflexions ne sont pas portées sur un sujet ou un échelon territorial spécifique mais bien sur l'ensemble des problématiques liées à la ruralité. Dans cette optique, l'ANNR souhaite devenir un relais auprès des décideurs politiques en partenariat avec les autres associations.

Tout en respectant les particularités de chacun et sans trahir les messages, l'ANNR souhaite initier une plate-forme inter-associations afin de réunir les différentes propositions sur la ruralité en vue de l'élection présidentielle. L'association pourra ainsi participer à porter les solutions des associations dont l'objet s'attache à des spécificités (numérique, santé, sport, culture, etc.)

Le but est donc de porter les solutions des différents acteurs à travers un même rapport et d'articuler l'ensemble des suggestions proposées.

Notre second objectif sera

de rencontrer les grands opérateurs nationaux afin d'obtenir une cohérence des politiques publiques.

A ce titre, la CAF et la MSA (Mutualité Sociale Agricole) représentent des interlocuteurs privilégiés et peuvent, dans leurs compétences respectives, participer à des actions en faveur du monde rural.

En ce qui concerne la CAF, nous souhaitons travailler sur l'étude d'un financement en faveur des actions de lutte contre l'isolement.

Pour la MSA, l'initiative consisterait en un projet d'éducation populaire et culturelle en milieu rural.

Autre interlocuteur privilégié : le Ministère de la culture. En effet, en partenariat avec le : « Le Relais Culture Europe », nous souhaitons travailler sur les propositions suivantes :

- L'élaboration d'un crédit aux territoires ruraux en matière culturelle
- La définition du projet de « campagne européenne de la culture » faisant écho aux « capitales européennes de la culture ».

Pour porter ces propositions, nous souhaitons travailler communément

avec l'association RED (Ruralité, environnement, Développement), l'ACCR (l'Asso-

ciation des Centres culturels de rencontres) et le réseau RELIER.

Compte-rendu du groupe de travail « ingénierie territoriale »

JP Dayras rappelle l'importance de l'ingénierie territoriale dans la formation de projets structurants, de projets de territoire, base d'une contractualisation avec tous les niveaux institutionnels. La qualité de l'ingénierie territoriale est le gage de la pertinence, de l'adaptabilité, de la durabilité et de la pérennité des projets ; C'est aussi le gage de l'autonomie de pensée et de décision pour les élus locaux dans une République décentralisée ; Il rappelle que l'ANNR porte depuis le rapport de fin 2013 ce besoin d'organisation d'une ingénierie territoriale pluridisciplinaire et de développement (agences d'urbanisme de la ruralité) ; L'ANNR, CVC et l'UNADEL ont porté auprès du CGET et du ministère de la Ruralité une proposition de travail autour d'une Agence Nationale des Territoires qui permette à la fois de mutualiser des ressources en ingénierie territoriale et de s'adapter aux

besoins de chaque niveau de collectivité, tout en permettant d'agréger au niveau national un centre de ressources dont tous les acteurs ont besoin et qui fait défaut. (ci-joint la proposition)

De la discussion, émergent les idées et remarques suivantes :

- l'ingénierie territoriale généraliste est de plus en plus difficile à monter et à financer
- des têtes de réseaux subventionnées par l'Etat sont liquidées (ETD, CVC,...)
- il est impératif de trouver des mutualisations entre réseaux nationaux et entre les niveaux de territoire
- l'ingénierie de développement est essentielle – La clé est qui finance ?

Faut-il un financement neutre (garanti par l'Etat) ou

un financement d'état avec responsabilité régionale ?

- Il n'y a jamais eu autant besoin d'ingénierie mais jamais le contexte législatif et financier n'a été aussi défavorable ;

Pourtant c'est le local qui doit donner l'impulsion ; néanmoins les maires ruraux sont méfiants dès qu'on leur parle d'étude . Ils craignent des coûts importants pour des « copiés/collés »

- pourtant, des éléments importants nouveaux rendent cette ingénierie territoriale indispensable : la nouvelle géographie des intercommunalités avec des nouveaux projets de territoire à bâtir ,la révolution numérique , l'emploi en milieu rural,la revitalisation multifonctionnelle des centres-bourgs et centres-villes , la nouvelle organisation des services publics, les nouveaux contrats de ruralité, l'accueil de nouvelles populations ,...
- l'aspect ascendant de la construction des projets depuis les territoires fait l'unanimité, mais quel est le bon niveau d'organisation ? Il semble que ce soit à la fois le département (espace pertinent pour

une mutualisation tout en restant proche- plates-formes départementales d'ingénierie territoriale pluridisciplinaire à partir des agences techniques et de développement , et les intercommunalités ou PETR selon les cas .

La capacité d'agrégation au niveau national apparaît à tous comme importante ;

Le niveau régional n'apparaît pas pertinent car trop éloigné et développe une ingénierie qui est propre aux politiques publiques qu'il conduit

- un élément essentiel réside dans l'ingénierie du débat public ; Comment créer l'accord politique, la confiance ? Il manque aussi une vision globale sur les financements , une sorte de subvention globale
- le développement local est d'abord fonction de la qualité de l'animation
- la gouvernance est essentielle ; il convient donc de développer une ingénierie de la participation politique à destination des élus
- les appels à projets sectorisent trop et s'adressent aux territoires qui ont déjà des capacités
- les habitants doivent devenir acteurs du développement

- la philosophie Leader apparaît à tous comme reproductible, y compris dans le financement

Conclusions :

1. le sujet de l'ingénierie territoriale apparaît à tous comme essentiel et à travailler .
2. c'est un problème d'organisation entre les différents niveaux institutionnels
3. l'ingénierie territoriale doit être pluridisciplinaire à partir des problématiques d'aménagement, de développement territorial , économique et social et de prospective
4. c'est aussi une ingénierie d'animation et de gouvernance
5. il faut répartir organisation et financement entre, d'un côté l'Etat et de l'autre les départements et EPCI .

Les membres du groupe de travail décident de poursuivre leurs travaux sur ces bases

Groupe de travail Economie dans les Territoires Ruraux

De la discussion, émergent les idées et remarques suivantes :

1/ L'économie englobe l'ensemble des activités du territoire qui créent des échanges: sociales, culturelles...

2/ Il faut faire ré-émerger des éléments de l'économie territoriale à partir d'un existant qui peut être source d'une nouvelle économie.

3/ Identifier ce que l'on peut encore faire...

4/ Identifier ce qu'il ne faut pas faire : par exemple se baser totalement sur l'argent public.

5/ Idem il ne faut pas inclure la redistribution qui masque la réalité de l'économie. L'économie présentielle doit être un moteur temporaire mais pas ce n'est pas pérenne.

6/ L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est un vecteur de l'économie territoriale.

7/ Est-ce que l'économie de partage ou collaborative peut devenir une solution ?

8/ Le rôle des collectivités locales est de soutenir l'ESS à travers le Pôle Territorial de Co-

pération Economique (PTCE):

- Promotion,
- Accompagnement,
- Redistribution si le moteur économique ne suffit pas

9/ Il faut développer des unités économiques jusque 100 à 150 personnes et ne pas trop spécialiser les territoires.

10/ Développer l'économie créative, loisir...

11/ Le rôle des collectivités locales : développer l'attractivité des conditions de vie pour que des salariés acceptent de venir.

12/ Favoriser les filières locales (transformation + distribution) et l'économie circulaire.

13/ Favoriser l'entrepreneuriat et le financement. On ne crée pas à partir de rien.

15/ Développer des projets d'énergie alternative.

16/ Augmenter (par les réseaux numériques ?) la densité des réseaux et le maillage territorial.

La résilience économique dans les territoires urbains est en grande partie due à la densité des réseaux.

17/ Inventer les paramètres d'une économie adaptée aux territoires ruraux (voir étude proposée par la Fondation Avril).

RENCONTRES D'AUTOMNE

29 et 30 SEPTEMBRE 2016 - CHÂTEL-GUYON

PARTICIPANTS

- ALLAIN Joël** - ANNR
- BAUD Jean Baptiste** - Familles rurales - jean-baptiste.baud@famillesrurales.org
- BARDY Didier** - Librairie des territoires - info@lires.fr
- BAUDET Sylvain** - Caisse des dépôts - sylvain.baudet@caissedesdepots.fr
- BECHE Fatira** - Territup - territup@orange.fr
- BERARDI Christophe** - Syndicat Mixte du Pays du Bugey - ch.berardi@paysdubugey.fr
- BERBERIAN Vanik** - Président de l' AMRF
- BERNARDON François** - c.ledit@wanadoo.fr
- BERNASSON Olivier** - Pecheur.com
- BERNIER Dominique** - Cap Rural - cooperationentreacteurs@caprural.org
- BERODIAS Sophie** - La Poste sophie.berodias@laposte.fr
- BERTHIER Isabelle** - isabelle.berthier@developpement.gouv.fr
- BILIRI Jacques** - CD Lot et Garonne - jabiliri@gmail.com
- BOAT Jean-Michel** - Mairie d'Albi
- BOJKO Jean** - ANNR
- BONMARCHAND Philippe** - La Poste - philippe.bonmarchand@laposte.fr
- BONNET Grégory** - CD63 - gregorybonnet@hotmail.com
- BOSI Bérangère** - Journaliste Agra presse - bbosi@agrapresse.fr
- BOSSU Julien** - Communes de France
- BOYER Lydia** - La Poste - lydia.boyer@laposte.fr
- CALMETTE Alain** - Député Cantal
- CARTEGNE Pascale** - CD 58 - pascale.cartegnie@nievre.fr
- CASSES Philippe** - La Poste - philippe.casses@laposte.fr
- CHAPUIS Melanie** - CD36
- CHATENT Alexandre** - La Montagne
- CHAUVIN Lionel** - CD63
- CHAZELLE Robert** - Ministère Agriculture Inspection Enseignement Agricole - robert.chazelle@educagri.fr
- CLUA Guy** - codir
- COTE Sébastien** - Ruralitic
- DAFFIX-RAY Pierrette** - CD63
- DALLOZ Alain** - Syndicat Mixte du Pays du Bugey - adaloz@paysdubugey.fr
- DAYRAS Jean-Pierre** - codir
- DESFARGES Chantal** - Ruralitic - chantal.desfarges@monterritoirenumerique.com
- DEVES Claude** - IADT
- DEVILLERS Aline** - CD 58 - aline.devillers@nievre.fr
- DORE Gwenaëlle** - CODIR
- DUBOIS Brigitte** - conseillère municipale - brigitte.clothilde.dubois@wanadoo.fr
- DUBOIS Jean-François** - CD 58 - jeanfrancois.dubois@nievre.fr
- DUMELIE Guy** - guy_dumelie@orange.fr
- DUMONT Gérard-François** - CODIR
- ESCURET Jean-Louis** - CD63
- FALLET Jean-Paul** - Fédé Centre Sociaux - jeanpaul.fallet@orange.fr
- FARINELLI Bernard** - CD 63
- FLEURY Camille** - Réseau relier - fleury.camille@yahoo.fr
- FONTALIRAND Bruno** - CD 62
- GAIDIER Michelle** - Maire de ST-Bonnet - michelle.gaidier@gmail.com
- GARDERES Isabelle** - Combrailles durable
- GASTAMBIDE Marc** - Sol et civilisation - marcgastambide@free.fr
- GIQUEL-CHANTELOUP Valérie** - val.giquel@wanadoo.fr
- GIRARD Michel** - Maire de st Gervais en Auvergne - ville.st.gervais.auvergne@wanadoo.fr
- GOLDMAN Phillipe** - ANNR
- GOUTTEBEL Jean-Yves** - Président du Conseil départemental du Puy de Dôme
- GRIMAULT Patrick** - Cap Rural - reseaux.emergence@caprural.org
- GUITTARD Pascal** - ARDTA - p.guittard@ardt-auvergne.fr
- HADJAB Farid** - CD58 - farid.hadjab@nievre.fr
- JEAN BAPTISTE Stéphane** - CD58 - stephane.jeanbaptiste@orange.fr
- JOLY Patrice** - Président de l'Association Nationale Nouvelles Ruralités, Président du Conseil Départemental de la Nièvre - patrice.joly@nievre.fr
- JOURJON Raphael** - Réseau relier - rjourjon@reseau-relier.org
- KARAGIANNIS Fernand** - Adjoint Saillans - fernand.karagiannis@mairiedesaillans.fr
- KARINTHI Francois** - CD58 - francois.karinthi@nievre.fr
- KARVAIX Ivan** - CD63 - ivan.karvaix@puy-de-dome.fr
- KUNTZ Phillipe** - ANNR

LA HAYE Jean-Claude - CRESS Auvergne - jclahaye@me.com
LAJOINIE Graziella - La Poste - graziella.lajoinie@laposte.fr
LALANE Lise - CRESS Auvergne - direction@cress-auvergne.fr
LAVILLE Philippe - CD63 - philippe.laville@puy-de-dome.fr
LE VAILLANT Anne-Claire - Architecte - Codir - alevallant@gmail.com
LEROUX Philippe - Fondation Avril - philippe.leroux@fondationavril.org
LOZACH Jean-Jacques - Sénateur de la Creuse
MAILLET Jean - Sec. General Unadel - jeanmaillet@unadel.org
MAIRAL Jean-Claude - Asso cheminement littéraire en milieu rural - jcmairal@yahoo.fr
MARCUS Gérard - CEE - gmarcus@orange.fr
MAREUGE Bernard - bernard.mareuge@wanadoo.fr
MARTIN SAINT LEON Véronique - CD63
MARTY Arnaud - CGET
MARTY Caroline - Fermes de Figeac - caroline.marty@fermedefigeac.coop
MASSICOT Pascale - Conseillère régionale BFC
MATHE Michel - ANNR
MEGE Thierry - Directeur développement EDT - thierry.mege@edf.fr
MENESPLIER Isabelle - Mairie de Volvic - isabelle.menesplier@wanadoo.fr
MEZZANO Julien - ANNR - julien.mezzano@nouvellesruralites.org
MILLET Jean Luc - CD58 - jeanluc.millet@nievre.fr
MINA Fabrice - La Montagne - fabrice.mina@centrefrance.com
MIOCHE Marie-Claude - Présidente du Château de Goutelas - marieclaude.mioche@orange.fr
MIOSSEC Marie-Gabrielle - La France Agricole
MOREAU Jérôme - UNADEL
MOREL Philippe - Nièvre pour tous - philippe.morel@nievre.fr
NAYROU Henry - Président du Conseil départemental de l'Ariège
NELSON Murray - Commune de Brenas
OZIOL Sébastien - Share Lozère - s.oziol@lozere-developpement.com
PACAUD Christine - c-pacaud@wanadoo.fr
PAMBOUM Sylvain - UNADEL - sylvain.pamboum@territoiresetprojets.fr
PASTIAU Lorène - lorene.pastiau@gmail.com
PELARDY Bruno - CDC - bruno.pelardy@caissesdesdepots.fr
PELTRE Gérard - Association RED / ANNR
PERREIRAZ Olivier - Epicerie Culturelle - olivier@epicerie-culturelle.net
PERRIER Olivier
PINEAU Jean-Yves - Collectif Ville-Campagne
PIRES-BEAUNE Christine - Députée du Puy de Dôme - cpiresbeaune@assemblee-nationale.fr
PLISSIER Julie - CD 58 - julie.plissier@nievre.fr
POTEC Marie-Laure - La Poste - marie-laure@laposte.fr
PRAT Nicolas - CD63
QUESNEL Sophie - Association des Centres culturels de rencontre - s.quesnel@hotmail.fr
RIBET Fabrice - CD63
RIEUBLANC Eve - Croix rouge française - eve.rieublanc@croix-rouge.fr
RIEUTORT Laurent - IADT - laurent.rieutort@iad.fr
RIMBAUD Frédérique - Fondation RTE - frederique.rimbaud@rte-France.com
ROBBE Philippe - CAUE Puy de Dôme
RODIER Lucille - La Poste - lucille.rodier@laposte.fr
ROMEAS Nicolas - Revue cassandra
ROUCHES Claude - La Poste - claude.rouches@laposte.fr
ROUQUETTE Stéphanie - Fermes de Figeac - stephanie.rouquette@fermesdefigeac.com
SALESSE Jean - CD63 - jean.salesse@puy-de-dome.fr
SAULNIER Jean-Pierre - CD18
SAVIGNAT Christelle - La Poste
SOULHAT Dominique - CD63 - dominique.soulhat@puy-de-dome.fr
VAESKEN Lucie - Communauté de communes Volvic Sources et Volcans - l.vaesken@laposte.fr
VALLET Anne - CD62 - vallet.anne@pasdecals.fr
VANHAERINGEN Aude - CD63 - aude.vanhaeringen@puy-de-dome.fr
VAQUE Valentin - ARDTA - v.vaque@ardt-auvergne.fr
VERDIER Florence - CD63 - florence.verdier@puy-de-dome.fr
VOLLET Dominique - IRSTEA - dominique.vollet@irstea.fr

